

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE SAINT-OUEN
80610

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 15 décembre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/41

L'an deux mille vingt deux

et le 15 décembre 2022

à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes communale,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
18	10	12

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVAL Muriel, Mme VIOLLETTE Francine, M. TOURNEUR Éric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Éric, Mr FROIDURE Francis,

Absents : Mme BRAILLY Ingrid, Mme BARBIER Mélanie, M. HUET Julien, M. CARLE Jean-Pierre, M. CAUX Jean-François, Mr SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella. M. FROIDURE Laurent

Pouvoir de Mr CARLE Jean-Pierre à De ALMEIDA Sylvie

Pouvoir de BARBIER Mélanie à ROYNEAU Marie

Mr PETIT Eric a été nommé secrétaire.

Madame le Maire propose, pour ajuster les dernières dépenses de l'année de rectifier les crédits budgétaires comme suit :

Investissement :

Dépenses :

Chapitre 16:

Article 1641 + 11 005,00€

Chapitre 21

Compte 2182 – 11 005,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Pour extrait conforme

Le Maire



Sylvie DE ALMEIDA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du